

## Rapport d'activités 2013 - Association Inf'OGM

1. Vie de l'association.....	2
1.1. Le Conseil d'administration.....	2
2. Politique de communication, promotion.....	3
2.1 Outils et actions.....	3
2.2 Relations médias.....	4
3. Publications Inf'OGM.....	4
3.1 Sites Internet.....	4
3.2 Le Journal, les alertes et les brèves Internet.....	5
3.3 Les brochures.....	7
3.4 Vidéos Inf'OGM.....	7
3.5 Publications extérieures CoreDEM.....	8
3.6 Moteur de suivi des autorisations.....	8
3.7 Enquête Colza.....	8
4. Les thèmes ciblés apportés aux acteurs politiques.....	9
5. Interventions / Formations.....	9
5.1 Conférences.....	9
6. Veille juridique.....	10
7. Veille Afrique.....	10
8. Veille Asie.....	10
9. Veille Océanie.....	10
10. Veille Europe.....	11
11. Veilles citoyennes d'information Semences.....	11
12. Les campagnes Inf'OGM.....	11
12.1 Campagne sur la transparence de l'information.....	11
12.2 Campagne sur le site interministériel.....	12
13. Partenariats.....	12
14. Perspectives 2014.....	12

## 1. Vie de l'association

### 1.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a été partiellement renouvelé lors de l'Assemblée générale 2013. Il comporte 11 membres : Jean-Pierre Anglade (Trésorier), Bénédicte Bonzi, Jacques Dandelot, Michel David, Anaïs Fourest, Anne Furet, Frédéric Jacquemart (Président), Guy Kastler, Juliette Leroux (Secrétaire), Serge Muller, Vincent Perrot.

Administrateurs référents de projets Inf'OGM			
Publications	Frédéric Jacquemart	Administratif / Comptabilité	Jean-Pierre Anglade
Veille juridique	Vincent Perrot / Juliette Leroux	Enquête Colza féral	Jacques Dandelot
Veille Afrique	Vincent Perrot	Campagne site interministériel	Serge Muller
Veille scientifique	Frédéric Jacquemart	Veille citoyenne d'informations Semences	Guy Kastler

Au 31 décembre 2013, Inf'OGM comptait 120 adhérents, soit 13,5% de moins par rapport à 2012 (123 adhérents en 2010, 201 en 2011 et 140 en 2012). La chute a en fait été régulière depuis la campagne de promotion adhésion/abonnement couplés de 2011 puis l'abandon de celle-ci en 2012. La campagne avait augmenté abonnements et adhésions mais diminué le montant de l'abonnement de moitié (incluant une réduction sur le montant total). Une campagne de prospection de donateurs réguliers afin d'augmenter nos soutiens financiers est à venir en 2014 (cf. Paragraphe politique de communication, promotion) et l'augmentation de la visibilité d'Inf'OGM devraient suffire à stabiliser voire augmenter les adhésions sans pour autant rogner sur les produits qu'elles génèrent ou que génèrent les abonnements.

## 2. Politique de communication, promotion

### 2.1 Outils et actions

L'arrivée de Céline Decrette au poste de communication a permis de mener une réflexion globale sur la stratégie de communication à mettre en place par Inf'OGM. Toutefois, Céline est arrivée en juin 2013 et salariée à mi-temps ; cette stratégie est en cours de mise en place et si certains résultats peuvent être communiqués maintenant, la plupart seront visibles en 2014. Elle repose sur deux objectifs principaux auxquels sont associés des outils :

1) Augmenter la visibilité de l'association et la diffusion de son information publiée sur le site Internet et du journal.

Pour augmenter le nombre de visites du site Internet, nous utilisons les outils suivants :

- L'alert'OGM : avec plus de 3400 inscrits en décembre 2013, cet outil est un puissant moyen de diffusion « grand public ». Utilisé les années précédentes de manière irrégulière pour l'envoi d'actualité de première importance, il a été décidé d'ajouter un envoi mensuel relayant les quatre principaux articles publiés durant le mois ;
- Les « réseaux sociaux » : une plus grande attention est portée à la diffusion de nos articles sur Facebook depuis l'arrivée de Céline Decrette. Les articles sont publiés sur le groupe modéré par l'association, sa page et d'autres groupes et pages ayant trait aux OGM et aux semences. Depuis juillet 2013, en moyenne 7% des visites sur le site Internet proviennent de Facebook ; contre 5,7% en 2012.
- Les listes de diffusion sur lesquelles les articles sont publiés.
- Les reprises par les médias : les articles et brèves rédigés par Inf'OGM sont toujours aussi largement repris sur d'autres sites internet, mais aussi dans des journaux papiers. Parfois Inf'OGM est simplement cité comme source. Enfin, il arrive régulièrement que nous soyons cités en tant que référence (expert), suite à un entretien (cf. relation média). Voici une liste non exhaustive des médias qui nous reprennent ou nous citent : *le Journal de l'Environnement*, *notre-planete.info*, *transrural initiatives*, *reporterre.net*, *bastamag*, *actu-environnement.com*, *biocontact*, *Le Monde*, *bio-marche.com*, *leblogfinance.com*, *le Journal de la Saône et Loire*, *Sciences et Avenir*, *La renaissance*, *20minutes.fr*, *l'Abeille de France*, etc.
- Un travail a également été entamé pour augmenter la lisibilité du site Internet lui-même.

Pour augmenter le nombre d'abonnés au journal, des outils ont été mis en place :

- Le « Vient de paraître » (VdP) : la maquette de ce VdP a été remaniée en 2013 pour être plus lisible. Quelques jours avant la sortie de chaque bulletin, il est diffusé à plus de 1000 journalistes, sur les réseaux sociaux et plusieurs listes de diffusion ;
- Campagne de prospection : le projet de lancer une campagne de prospection a été réfléchi à partir de septembre 2013 et sera lancé en janvier 2014. Cette campagne consistera à envoyer un exemplaire gratuit du journal à plus de 700 organismes considérés comme des publics potentiellement intéressés par la lecture du journal avec une offre d'abonnement.

Enfin, la présence sur des salons, de façon à augmenter la notoriété de l'association auprès du grand public, Inf'OGM a participé à plusieurs salons. A cette occasion, une plaquette provisoire de présentation de l'association a été réalisée. Lors de ces salons, Inf'OGM a tenu un stand présentant ses différentes réalisations, et lorsque c'était possible, réalisé une conférence. En voici la liste :

Salons	Actions
Salon Primevère, 8-10 mars	Tenue d'un stand d'information partagé avec Rés'OGM Infos
Marché paysan des amis de la Confédération paysanne	Tenue d'un stand d'information
Salon Vivez Nature, 18-21 Octobre 2013	Tenue d'un stand d'information
Salon Marjolaine, 10 et 17 novembre 2013	Tenue d'un stand d'information

Les résultats de ces actions sont présentés dans la partie 3 du rapport, de façon à les mettre en relief avec le contenu de nos réalisations.

2) Augmenter le soutien financier des particuliers. Pour cela, plusieurs outils ont été pensés :

- Campagne de dons : en décembre 2013, un appel à dons a été lancé *via* le site Internet, les réseaux sociaux, les listes de diffusion, auprès de nos abonnés. En décembre 2013 et janvier 2014, Inf'OGM a reçu plus de 4400 euros de dons ;
- Le don par prélèvement automatique : de façon à augmenter le montant annuel des dons, Inf'OGM a analysé la possibilité de proposer le don reconductible par prélèvement automatique, une option prévue pour 2014.

### 2.2 Relations médias

Comme nous l'indiquons ci-dessus (cf. point 2.1), Inf'OGM est largement repris dans les médias. En 2013, les rédacteurs d'Inf'OGM ont répondu au minimum à une trentaine de journalistes, qui souvent (ce n'est pas systématique mais la proportion augmente sensiblement) nous citent dans l'article rédigé suite à ces entretiens. Parmi les journaux qui

nous sollicitent souvent, citons *Actu-environnement*, *Le Journal de l'Environnement*, *Le Monde* (Audrey Garric et Gilles van Kotes), *Sciences et Avenir*, *Terra Eco*, *Médiapart*, *l'Humanité*.

En 2013, les articles d'Inf'OGM ont été repris une cinquantaine de fois. En 2012, près de 250 reprises avaient été comptabilisées. Ce décompte des reprises se fait selon un suivi non systématique par l'équipe. Inf'OGM va réfléchir à la mise en place d'un suivi plus systématiques de ces reprises. Mais cette différence dans les chiffres doit également avoir comme début d'explication des actualités plus propices, selon les années, à être reprises par les médias généralistes.

Au niveau des radios, cette année, nous avons été interrogé par RFI, Radio Occitanie, RMC, France Inter, RTBF, Radio Nova, Radio Suisse Romande, Radio Canada.

Twitter devient aussi une source très importante de diffusion de nos informations. Nos tweets sont retweetés par des comptes ayant plusieurs milliers d'abonné-e-s (suiveurs). Cela démultiplie énormément la capacité de diffusion de nos articles.

### 3. Publications Inf'OGM

#### 3.1 Sites Internet

Le site Internet d'Inf'OGM continue d'être une référence francophone en terme de suivi de l'actualité du dossier.

Au cours de l'été 2013, le site a entièrement été revu, réorganisé avec un double objectif : plus simple et plus attractif. Pour cela, nous avons revu l'organisation par thèmes. Nous avons supprimé, regroupé, extrait... pour arriver à une présentation plus fluide. Ainsi, les informations juridiques France et Union européenne sont désormais ensemble car la législation française dépend de la législation européenne. Ainsi, nous avons moins de redites, moins d'informations scindées sur plusieurs pages.

Nous avons aussi commencé à revoir les FAQ, un gros travail qui reste à finaliser. Nous avons rédigé des FAQ concernant les institutions internationales, comme le Codex alimentarius, l'OMC, le Protocole de Cartagena, le Protocole de Nagoya – Kuala Lumpur, etc. Concrètement les institutions internationales ont une implication dans le dossier OGM mais restent très mal connues du public. Inf'OGM souhaitait apporter des éclaircissements sur des sujets peu connus. En 2014, les autres FAQ seront revues et amendées.

La partie « institutionnelle » a, elle aussi, été entièrement repensée : nous avons simplifié la présentation de notre structure sans rien ôter à notre objectif de transparence. L'internaute qui souhaite nous connaître a toutes les informations pertinentes réunies dans une seule et même rubrique. La partie institutionnelle bénéficie elle aussi, désormais, d'un menu déroulant, présent sur l'ensemble des pages du site.

#### Statistiques des trois sites Internet pour l'année 2013 (avec comparaison par rapport à 2011 et 2012)

Visites cumulées	www.infogm.org			www.lesogm.org			Site élus		
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	2013	2012	2011
<b>Janvier</b>	18167	18256	16359	1540	1394	639	240	246	385
<b>Février</b>	14791	20705	13766	1295	1104	715 (+)	197	337	376
<b>Mars</b>	15759	18669	13867	1378	1128	723 (+)	224	256	328
<b>Avril</b>	11543	11635	11452	1100	842	511 (+)	194	173	247
<b>Mai</b>	13139	12079	11814	1156	751	657 (+)	884	149	183
<b>Juin</b>	10076	8978	10325	571	362	254 (-)	327	120	179
<b>Juillet</b>	10954	6089	6115	176	50	84 (-)	1676	119	108
<b>Août</b>	8444	4646	4995	37	118	122 (-)	192	84	110
<b>Septembre</b>	8544	16582	9438	48	1671	283 (-)	131	358	273
<b>Octobre</b>	11452	20337	10060	98	1816	673 (+)	171	306	171
<b>Novembre</b>	14336	17163	16810	169	1624	1 011 (+)	151	288	300
<b>Décembre</b>	13567	14529	14746	179	1372	965 (+)	134	190	198
<b>TOTAL</b>	<b>141 315</b>	169 668	139 747	<b>7 747</b>	12 232	6 637	<b>4 282</b>	2 616	2 858
<b>Total/mois</b>	<b>11 776</b>	14 139	11 646	<b>646</b>	1 019	553	<b>357</b>	218	238

En 2013, nous avons changé de fournisseur de statistiques : nous avons quitté Xiti pour google analytics. Mais les chiffres fournis par les deux moteurs ne sont pas équivalents, Google Analytics donnant des chiffres inférieurs. Ces différences de chiffres rendent difficiles la comparaison de 2013 avec 2012. Cependant, étant donné qu'en 2012, en septembre et octobre, le site a largement bénéficié de l'effet « Séralini » avec des pointes respectives à 16582 et 20337, on peut considérer que le site [www.infogm.org](http://www.infogm.org) a maintenu sa visibilité au cours de l'année 2013.

Si la fréquentation site [ogm.org](http://ogm.org), semble avoir beaucoup baissé entre 2012 et 2013, c'est avant tout lié à l'affaire Séralini. Le site avait en effet eu des taux de fréquentation « anormalement » élevés fin 2012.

Quant au troisième site, celui consacré aux collectivités locales, une refonte en profondeur est prévue. Le calendrier n'a pas encore été établi pour 2014, mais il devient urgent de le reformuler. En tout cas, cette année, il a été particulièrement bien visité, presque deux fois plus qu'en 2012, avec un score en juillet de 1600 visites, dues au lancement du mini-guide étiquetage.

### **La boutique en ligne**

Depuis 2007, plusieurs produits sont proposés sur notre boutique en ligne. Abonnements et dons de soutien en ligne y sont présentés, les deux étant reliés directement avec la partie institutionnelle du site Internet. Les publications d'Inf'OGM ainsi que des productions extérieures sont disponibles sur cette boutique. La boutique contenait, fin 2013, onze dossiers thématiques publiés dans le journal bimestriel, onze brochures, deux dossiers pédagogiques, sept DVD et cinq livres. Tous y étaient déjà en 2012. En 2013, le nombre d'articles a diminué car plusieurs ouvrages ou DVD sont arrivés en fin de stock, et d'autres ont été retirés car devenus obsolètes.

## **3.2 Le Journal, les alertes et les brèves Internet**

### **Le Journal Inf'OGM**

Le journal reste pour Inf'OGM le média historique de diffusion des actualités contextualisées et vulgarisées. Mais sa publication vient maintenant compléter le travail fait pour le site Internet. Les articles publiés dans le journal peuvent donc être soit des articles originaux sur une actualité précise, soit des articles de contextualisation plus générale, reprenant des informations précises déjà publiées sur notre site Internet. Enfin, le journal permet de continuer à assurer une diffusion de l'information hors des réseaux Internet.

Au cours de l'année, Inf'OGM a publié 6 numéros bimestriels (du 121 au 126).

Malgré un nombre d'abonné-e-s relativement restreints (290 abonnés en 2013 (dont 252 particuliers et 38 organisations) / 305 abonnés en 2012 (dont 269 particuliers et 36 organisations)), l'association Inf'OGM a toujours voulu garder une version papier de son journal. Tout d'abord, il faut comprendre que s'abonner à ce journal est un soutien clair, car tous les articles sont mis en ligne, gratuitement et *in extenso*, sur notre site internet au bout d'un ou deux mois.

Il faut être conscient que notre travail d'information intéresse, comme le prouve la fréquentation du site ou les entretiens téléphoniques et courriels que nous avons avec les journalistes et les acteurs.

Ce journal est maintenu pour au moins quatre raisons :

- Nous souhaitons pouvoir toucher d'autres lecteurs et pour cela nous avons engagé une campagne de prospection large, notamment auprès des bibliothèques, associations, monde de la recherche... L'embauche de Céline Decrette au poste de promo / com doit nous aider à trouver les publics intéressés pour ce genre de publication papier.
- Il nous faut aller plus loin dans l'attractivité du journal en tant que tel : plus d'images, des textes plus aérés, des infographies. Autrement dit, un travail pour rendre ce support papier pertinent doit être continué.
- C'est une bonne carte de visite lors des salons, foires et interventions
- Le papier nous oblige à des rigueurs rédactionnelles intéressantes (notamment limitation de la taille des articles).

Outre les articles Inf'OGM, le journal a également intégré dans son sommaire les articles de la Veille Citoyenne d'Informations Semences, projet démarré concrètement en juin 2013, avec la rubrique Semences, animée en collaboration étroite avec le RSP. Dans chaque numéro un article a été publié, principalement rédigé par Frédéric Prat (dont 22% du temps de travail a été affecté à ces rédactions) :

Inf'OGM 123, « Semence : de la sélection paysanne aux entreprises semencières »

Inf'OGM 124, « UE : une législation « semences » en pleine évolution »

Inf'OGM 125, « Le Tirpaa, 10 ans après : l'industrie semencière ne joue pas le jeu... » Et « Des semences partagées, mais des droits paysans théoriques »

Inf'OGM 126, « Semences et brevetabilité dans l'UE : première position du Sénat français » (paru en 2014)

Avant l'officialisation de cette collaboration, le RSP et Inf'OGM travaillaient déjà ensemble. Dans le journal 121, un article a été co-rédigé par Pauline Verrière (Inf'OGM), Anne Charlotte Moy et Guy Kastler (RSP) : « Brevet unitaire européen : les paysans n'y gagnent rien ».

Au-delà de la collaboration avec le RSP, d'autres articles ont été rédigés par des rédacteurs autres qu'un salarié :

Inf'OGM 120, « Du génie génétique à la géo-ingénierie », J. Thomas, ETC Group

Inf'OGM 121, « Lanceurs d'alerte et expertise : comment le Parlement désarme la loi », J. Testart / G. Millot, Fondation

Sciences citoyennes

Inf'OGM 123, « De l'éthique générale... comme cadre de l'évaluation des OGM, » F. Jacquemart, Inf'OGM / GIET  
« Les abeilles face aux variétés tolérantes aux herbicides », E. Meunier / M. Metz (collectif OGM 31)  
Inf'OGM 124, « Agricultures transgénique et bio : une incompatibilité de fond », J. Leroux, FNAB / Inf'OGM  
Inf'OGM 125, « Science : où sont les obscurantistes ? » J. Testart, FSC

Une nouveauté en 2013 : l'introduction d'éléments graphiques : à deux reprises, nous avons inséré des cartes et des graphiques pour illustrer l'évolution des cultures de PGM et des moratoires dans l'Union européenne et pour illustrer l'évolution des surfaces GM / non GM en Bolivie. Une autre innovation graphique a été de consacrer une double page à la présentation d'un « menu de fête de fin d'années ». Nous souhaiterions poursuivre dans cette voie, mais l'infographie demande beaucoup de temps et de moyens. En tout cas, c'est une ressource à ne pas négliger pour présenter plus facilement des données, ou accrocher le regard d'un lecteur.

Inf'OGM a continué, tout au long de l'année 2013 à s'intéresser aux nouvelles techniques de biotechnologie (publication d'une fiche technique sur les Talens, et un article de fond sur l'évolution de la thématique). Nous avons aussi publié une fiche sur un sujet méconnu : les additifs, arômes et autres enzymes produits à partir ou à l'aide d'OGM. Parmi les enquêtes les plus originales, citons :

- la culture du soja non transgénique, le paradoxe d'une demande qui existe dans l'UE, d'un étiquetage volontaire qui permet de valoriser ces productions, et des blocages au niveau du marché international ;
- les accords de licence entre entreprises. Plusieurs travaux ont permis d'explorer la dimension de l'évaluation des plantes transgéniques, avec une analyse d'un programme mis en place dans l'UE (GRACE), un interview de David Domartin (Inra) qui explique la différence entre la toxicologie réglementaire et la recherche en toxicologie, la question de la « bonne science » a été explorée suite à la publication d'une étude qui tentait de montrer maladroitement des impacts d'une nourriture à base d'OGM sur des cochons, l'indispensable débat sur les données brutes dont la publication permettrait de « contrôler » la qualité des études scientifiques, ou encore un long article sur la faisabilité d'une étude de toxicologie à long terme...
- Plusieurs articles au sujet des impacts environnementaux, comme l'acquisition des résistances par les insectes, les impacts des PGM sur la faune auxiliaire ou encore l'augmentation prévisible de l'utilisation des herbicides en cas d'adoption de certaines PGM dans l'UE.

Géographiquement, les lecteurs du journal bimestriel Inf'OGM ont voyagé aux États-Unis, en Inde, ou en Bolivie.

Lors du séminaire de février 2013, le CA avait demandé que la problématique du « changement de paradigme » soit mieux traitée. Un article collectif devait être rédigé. Finalement, ce dernier n'a pas vu le jour, mais Frédéric Jacquemart a publié un texte qui reprend ces questions. Un travail éditorial reste toujours à faire. Une rubrique pourrait même s'imposer sur le site pour mieux montrer l'importance de ce thème pour l'association.

### Les Alertes, une information gratuite et d'importance

Les alertes, qui visent à mettre en avant des actualités particulièrement importantes (car traitées par Inf'OGM seule ou sous un angle différent) ainsi que des annonces de publication Inf'OGM, étaient adressées à 3448 personnes au 31 décembre 2013 (contre 3181 en 2012 et 2918 en 2011) ; la progression continue d'être largement positive. Ces abonnés gratuits ont reçu 11 alertes, une forte baisse par rapport aux deux années précédentes (27 alertes en 2012 et 36 alertes en 2011). Celle-ci n'est pas liée à une diminution des rédactions ou d'une actualité moins intéressante sur le sujet en 2013, mais à des questions d'organisation interne (création d'un poste promotion / communication en juin 2013 et le temps de travail nécessaire pour accompagner cette création). En 2014, Inf'OGM enverra *a minima* une alerte OGM par mois, composée des quatre articles les plus pertinents du mois écoulé. Il s'agit de ne pas saturer les abonné-e-s et d'offrir un outil plus efficace. D'autres alertes OGM pourront être envoyées, mais seulement en cas d'information réellement urgente et importante pour le débat.

<b>Janvier</b>	- Évaluation sanitaire des OGM - la société civile interpelle le gouvernement (3189 destinataires)	<b>Juillet</b>	- OGM – Bientôt la fin du moratoire français sur le maïs MON810 ? (3295 destinataires)
<b>Février</b>	- Une cinquantaine de nouveaux OGM autorisés à partir du 25 février ? (3217 destinataires)	<b>Sept.</b>	- VDP - Un mini guide pour comprendre l'étiquetage avec ou sans OGM (3293 destinataires)
<b>Avril</b>	- Nouveau numéro : Inf'OGM 122, mai / juin 2013 (3204 destinataires)	<b>Oct.</b>	- Quatre brèves importantes sur les OGM (3284 destinataires)
<b>Mai</b>	- Quelques brèves récentes (3194 destinataires) - GRACE : un programme d'évaluation sanitaire des OGM sous influence ? (3200 destinataires)	<b>Nov.</b>	- Un deuxième maïs OGM sur le point d'être autorisé à la culture (3279 destinataires)
<b>Juin</b>	- Le Connecticut vote en faveur de l'étiquetage obligatoire des OGM (3184 destinataires) - Les insectes de plus en plus résistants aux OGM insecticides (3298 destinataires)	<b>Déc.</b>	- Appel à dons : soutenez Inf'OGM ! (3265 destinataires)

### **Les brèves, une information gratuite pour un suivi précis**

Entre janvier et décembre 2013, 140 articles d'actualité ont été rédigés spécifiquement pour le site Internet (contre 170 en 2012). Ceci n'intègre donc pas les articles rédigés spécifiquement pour le journal bimestriel. D'autres articles ont été rédigés pour le site, telles que des FAQ. La baisse d'articles rédigés pour le site peut notamment s'expliquer par la refonte du site et des FAQ. L'été est souvent l'occasion de « rattraper » le retard dans la rédaction des brèves « non prioritaires » mais pertinentes à avoir dans une base de données qui se prétend la plus exhaustive possible. Mais l'été 2013 a été l'été de la réforme complète et en profondeur du site, ce qu'il devenait urgent de faire.

### **3.3 Les brochures**

En 2013, Inf'OGM a publié un mini-guide sur l'étiquetage des OGM dans l'alimentation : *Des OGM dans mon assiette ??? Comprendre l'étiquetage des aliments* ([www.infogm.org/spip.php?article5475](http://www.infogm.org/spip.php?article5475)).

Ce document est une version très grand public de la brochure publiée en 2012 « Avec ou sans OGM : l'étiquetage décrypté ». Il s'agit pour Inf'OGM d'une publication innovante : une attention particulière a été accordée pour rendre son contenu accessible et attrayant. Ce document illustré, de 12 pages en format A6, s'adresse directement aux consommateurs pour leur permettre de comprendre les règles d'étiquetage des OGM dans l'alimentation (comment sont étiquetés les produits qui contiennent des OGM, que recouvre l'étiquetage sans OGM) et leur permettre ainsi de faire un choix en connaissance de cause. Imprimé à 27 000 exemplaires, 26 300 exemplaires de ce mini-guide ont été à ce jour diffusés (décembre 2013). Il s'agit du document d'Inf'OGM le plus largement diffusé. Il a bénéficié d'un important relais de la part de structures nationales et locales qui nous ont soutenus dans sa diffusion (ATTAC, Collectif national des faucheurs volontaires, Confédération Paysanne, Nature et Progrès, Rés'OGM info, Veille au grain Bourgogne... et de nombreux autres associations locales). La sortie de ce document a également relancé la diffusion de la brochure de 60 pages dont elle est le résumé.

En 2014, le contenu de ce mini-guide devrait être mis en ligne et accessible gratuitement sur le site d'Inf'OGM, comme cela était prévu dans le projet initial.

Enfin, Inf'OGM a apporté son soutien à un atelier organisé par le Réseau Semences Paysannes, intitulé « Droits de propriété intellectuelle et communs ». La publication des actes de cet atelier est un travail qui aboutira à une brochure publiée dans la collection Émergence de l'Université du Vivant. Inf'OGM assure la coordination de cette brochure et a apporté son expertise pour la partie d'état des lieux juridiques. Les actes seront publiés avant l'été 2014.

### **3.4 Vidéos Inf'OGM**

Commencé fin 2012, le travail sur les vidéos s'est poursuivi en 2013. Il a d'abord fallu voir ce qu'on pouvait faire, se familiariser avec le matériel et les outils de montage. Il ressort de cette période de rodage qu'il faut continuer d'explorer cet outil d'information du public. Une réflexion est en cours pour savoir si une partie du travail pourrait être externalisée (notamment les montages) car les ressources et compétences en interne ne sont pas suffisantes.

Une page Dailymotion recense nos vidéos : [www.dailymotion.com/info-ogm](http://www.dailymotion.com/info-ogm), comme le site youtube. Les vidéos sont :

- Patrick de Kochko évoque son travail au Haut conseil sur les biotechnologies (avec Patrick de Kochko)
- Inf'OGM détaille les enjeux liés aux nouvelles techniques de biotechnologie (avec Eric Meunier)
- Expertise des OGM : l'évaluation tourne le dos à la science (avec Frédéric Jacquemart)
- La situation des OGM en Espagne (Juan Felipe Carrasco)
- Le Bénin adoptera-t-il un troisième moratoire sur les OGM ? (avec Jeanne Zoudjihekon)
- Italie : un moratoire sur les OGM adopté (Luca Colombo) (cette dernière, avec le soutien de la Fondation Nature et découvertes, qui en finance également trois autres en 2014)

### **3.5 Publications extérieures Coredem**

Inf'OGM et la Coredem ([www.coredem.info](http://www.coredem.info)) ont signé une convention sur 2013 / 2014 pour la rédaction de quatre fiches explicatives destinées au site de la Coredem, qui seront traduites en anglais. Inf'OGM a utilisé et utilisera ces fiches pour son propre travail, notamment pour diffusion en anglais dans les réseaux internationaux anglophones.

Dans la convention, Inf'OGM s'est engagé à partager ses ressources documentaires *via* le moteur de recherche scrutari et à rédiger quatre fiches. Deux ont été rédigées en 2013 (L'étiquetage des OGM et des non OGM : l'état de la législation française et européenne et ses lacunes - Les nouveaux OGM : plantes cisgéniques, mutagènes, à doigt de zinc... Ils arrivent sans prévenir). Deux autres fiches sont prévues pour 2014 (L'expertise et l'évaluation scientifique des OGM (et qui se révèle être non scientifique) - OGM et Agriculture bio : pourquoi tout les oppose ?).

### **3.6 Moteur de suivi des autorisations**

L'Union européenne est régulièrement saisie par quelques entreprises de demandes d'autorisation pour pouvoir commercialiser des Plantes Génétiquement Modifiées (PGM). Ces demandes sont traitées selon les procédures établies par la législation européenne : soit la directive 2001/18, soit le règlement 1829/2003.

Si la législation européenne impose à la Commission européenne de rendre publics les différents documents liés au traitement de ces demandes d'autorisation, l'accès exhaustif à l'ensemble d'un dossier est (et reste) très difficile (documents, souvent en anglais, répartis sur plusieurs sites Internet, navigation jusque chaque document non

intuitive...). Depuis 2004, Inf'OGM assure le maintien en ligne d'un moteur de suivi des autorisations ([www.infogm.org/spip.php?rubrique445](http://www.infogm.org/spip.php?rubrique445)). En 2013, ce moteur de suivi a continué d'être le seul moteur permettant de suivre l'intégralité d'une demande d'autorisation au sein de l'Union européenne, sur un site unique, libre d'accès. Inf'OGM y publie l'ensemble des documents issus des niveaux européen et français (avis du HCB, de l'Anses).

La transparence est le premier enjeu du suivi des autorisations. Inf'OGM, œuvrant pour une telle transparence conformément à ses statuts, est donc engagée dans ce travail minutieux. Ce moteur constitue un outil indispensable et légitime pour la société civile car seuls les documents constituant l'ensemble de la procédure d'autorisation d'une PGM permettent de connaître la nature technique des PGM (quelle modification, pour quelles caractéristiques, quelles analyses de risques...), confronter les discours et propos tenus avec la réalité des opinions scientifiques ou votes, interroger les parties prenantes sur tel ou tel point précis, comprendre les problématiques traitées par les experts... Enfin, un tel suivi des dossiers permet de connaître précisément le nombre de PGM autorisées ou en cours d'autorisation. Une information importante pour les parties prenantes du dossier OGM.

Le moteur de suivi des autorisations d'Inf'OGM a fait l'objet de mises à jour mensuelles. Elles sont systématiquement répercutées auprès des structures de la société civile française et européenne par le biais de messages sur des listes de diffusion. Enfin, des articles faisant le point sur ces demandes d'autorisation sont rédigés.

En 2013, Inf'OGM a amorcé une réflexion sur une déclinaison possible de ce moteur en anglais. Cela permettrait de répondre aux demandes des acteurs européens et internationaux (anglophones) de pouvoir suivre de manière synthétisée mais complète les demandes d'autorisation. Mais deux obstacles majeurs en rendent difficile la réalisation :

- une traduction en anglais peut conduire les visiteurs à attendre du moteur qu'il inclue les opinions nationales des autres pays membres de l'Union européenne. En effet, actuellement, nous répertorions les avis des agences françaises (CGB, AFSSA, ANSES, HCB) et européennes (AESA). Si ce moteur de recherche venait à être traduit, nous pourrions introduire aussi les avis des autres agences nationales des pays de l'UE.
- le temps, et donc les ressources financières, nécessaire à ce travail s'il était demandé.

Par ailleurs, une modification de la présentation des fiches du moteur est souhaitée par l'équipe depuis 2012 mais le manque de temps a pour l'instant empêché ce travail.

### **3.7 Enquête Colza**

La France importe des graines de colza (665 000 tonnes importées en France pour la campagne 2011/2012). Dans les zones de transit de ces graines de colza (zones portuaires maritimes et fluviales, usines de trituration, unités de fabrication d'aliments pour animaux...), de très nombreuses repousses sauvages de colza sont observées sur certains sites. Question : ces repousses sont-elles transgéniques ?

La question méritait d'être posée car des chercheurs suisses avaient détecté en 2012 des repousses de colza GM dans certaines gares en Suisse, alors que l'importation de colza GM y est interdite (voir [www.infogm.org/spip.php?article5138](http://www.infogm.org/spip.php?article5138)). Par ailleurs, du colza féral transgénique a été retrouvé en Suède et en Allemagne (voir : [sustainablepulse.com/wp-content/uploads/Testbiotech\\_Transgene\\_Escape.pdf](http://sustainablepulse.com/wp-content/uploads/Testbiotech_Transgene_Escape.pdf), p.25-27, Testbiotech).

Pour l'instant, en France, Inf'OGM a réalisé, au printemps et début été 2013, une campagne d'échantillonnages et de tests des repousses de colza féral dans des zones cibles afin de vérifier la présence - ou non - de colza GM interdit à la culture. A noter que ces tests ont concerné uniquement la recherche de colza tolérant le glyphosate. *A posteriori*, et après vérification des importations, la France importe aussi du colza tolérant le glufosinate. La prochaine campagne de détection (printemps 2014) devra donc se faire sur le colza tolérant le glufosinate et le glyphosate.

Ce travail est effectué en lien avec des partenaires extérieurs : des associatifs de Rouen et Sète.

### **4. Les thèmes ciblés apportés aux acteurs politiques**

Depuis 2009, Inf'OGM apporte les informations et analyses d'actualités directement aux décideurs, parmi lesquels se trouvent les députés français et européens, le gouvernement français, la Commission européenne... ainsi que, indirectement, à certains autres États membres de l'Union européenne. L'Agence européenne de sécurité des aliments (AESA) a également pris l'habitude d'inviter Inf'OGM à ses différentes réunions avec d'autres acteurs de la société civile. C'est notre suivi au plus près de l'actualité qui nous permet de fournir un travail dont la pertinence est reconnue par les différents acteurs.

Au niveau européen, Inf'OGM a continué d'interroger en fonction de l'actualité la Commission européenne et notamment sa Direction Générale de la Santé des consommateurs (Sanco). L'adoption d'un règlement sur l'évaluation des risques sanitaires liés aux OGM a notamment été l'occasion pour Inf'OGM d'interpeller régulièrement la Commission sur le flou entourant la rédaction proposée (la Commission affirmait que les analyses de toxicologie étaient rendues obligatoires sans que sa rédaction établisse cette exigence de manière claire et précise). Après plusieurs échanges et un rendez-vous physique avec le Directeur de la Direction sécurité de la chaîne alimentaire de la DG Sanco, le texte du règlement a finalement été modifié pour refléter concrètement la position politique énoncée par la Commission européenne.



Le travail de la Veille juridique d'Inf'OGM autour de la proposition de modification de la directive miel place également Inf'OGM dans une position de fournisseur d'analyses pointues à destination des députés européens notamment. Certains ont par ailleurs interrogé la Commission européenne sur plusieurs points techniques du dossier OGM avec à l'appui les informations et analyses apportées par Inf'OGM.

De son côté, l'Agence européenne de sécurité des aliments a invité Inf'OGM à participer à son groupe de discussion sur la question de la transparence et de l'accès aux données brutes composant les dossiers de demande d'autorisation. A cette occasion, Inf'OGM a informellement coordonné les travaux de préparation des réunions et a effectué, au nom des ONG, une présentation des revendications lors de la réunion générale de l'AESA à Parme en septembre 2013.

Le suivi des dossiers de demandes d'autorisation, la connaissance et suivi des problématiques nationales, sont deux exemples des thèmes ayant fait d'Inf'OGM une des structures de référence pour tout acteur suivant le débat des OGM. Depuis plusieurs années, Inf'OGM participe aux discussions informelles entre acteurs de la société civile européenne. Cette participation lui permet d'apporter et recevoir informations et analyses sur les sujets d'actualité.

A ces discussions s'ajoutent la participation d'Inf'OGM au réseau européen GENET. Ce réseau regroupe la plupart des structures de la société civile qui travaillent sur la question des OGM et est une excellente et indispensable plateforme d'échange d'informations en anglais. En 2013, Inf'OGM a traduit en anglais certaines de ses publications pour les diffuser dans le réseau de GENET (ainsi que sur des réseaux internationaux). Ces premières traductions ont conduit à une réflexion sur l'intérêt de les rendre plus fréquentes. Un tel travail requiert néanmoins des ressources humaines et financières. Nous envisageons de faire appel à un relecteur anglophone pour des écrits traduits en anglais par Inf'OGM.

## 5. Interventions / Formations

### 5.1 Conférences

En 2013, l'équipe de salarié-e-s a réalisé autant d'interventions qu'en 2012 (13 en 2013, 14 en 2012, 18 en 2011). Comme souvent, il s'agit d'interventions généralistes. L'équipe d'Inf'OGM essaie de répondre positivement aux sollicitations qu'elle reçoit (même si l'organisateur ne peut pas rémunérer ce travail), mais elle ne fait aucune démarche en vue de faire plus de conférences. Les administrateurs d'Inf'OGM ont, eux aussi, participé à des conférences, comme par exemple Frédéric Jacquemart qui est intervenu en novembre 2013 pour le Crédit agricole du Nord-Est.

<b>Janvier</b>	- Montpellier, congrès Env'Agro Tech, « La place des OGM dans les industries agroalimentaires, et les impacts sur l'environnement ».	<b>Septembre</b>	- Bâle, Suisse, sur les nouvelles techniques de biotechnologie.
<b>Mars</b>	- St Germain les Belles : intervention généraliste - Le Thor : trois interventions sur les nouvelles techniques de modification du vivant, l'impunité des multinationales et la réglementation européenne	<b>Octobre</b>	- Paris, salon Vivez Nature, sur l'étiquetage. - Saint Yrieix, après la projection « Tous cobayes » - Paris, Colloque CNRS - AFJS, traitement journalistique de l'affaire Séralini. - Montpellier, Supagro, débat généraliste.
<b>Avril</b>	- Gueugnon : intervention généraliste - La roche sur Yon : intervention généraliste.	<b>Novembre</b>	- Débat « De quelle liberté d'expression disposent aujourd'hui les chercheurs conscients des enjeux sociétaux posés par leurs travaux ? »
<b>Juillet</b>	- Bouzy La forêt, Dix ans des Faucheurs volontaires, sur le blé transgénique dans le monde.	<b>Décembre</b>	- Paris, Sénat : au cours d'un colloque organisé par la Fondation Sciences Citoyennes sur l'expertise

## 6. Veille juridique

Le travail de la veille juridique est co-dirigé par le Conseil d'administration d'Inf'OGM et un comité de pilotage de la veille juridique (CPVJ), composé de différentes structures nationales qui souhaitent bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement juridique dans le domaine des OGM, tout en apportant leur propre point de vue, ce qui permet l'enrichissement de nos réflexions (en 2013 ont cotisé totalement ou partiellement : Amis de la Terre, Agir pour l'environnement, ATTAC, Biocoop, Confédération paysanne, Greenpeace, FNAB, Nature & Progrès et l'UNAF).

Cette veille assure un suivi hebdomadaire de l'actualité juridique OGM à l'échelle nationale, européenne et internationale, matière première pour l'élaboration d'articles et brèves d'Inf'OGM.

En 2013, la veille juridique a continué le suivi de la mise en œuvre de la loi 2008 relative aux OGM *via* ses décrets et arrêtés d'application, et son travail sur les leviers d'action à l'échelle locale en matière d'OGM. Dans la continuité du travail engagé en matière d'étiquetage des OGM dans l'alimentation, la veille juridique suit les évolutions, au niveau français et européen (suivi notamment du projet de texte européen sur le « sans OGM »). Un mini-guide grand public (voir 2.3 Les brochures) a été réalisé sur cette question et plusieurs conférences ont été faites spécifiquement sur le sujet. Sur les questions d'étiquetage également, la veille juridique s'intéresse de près à l'étiquetage du miel contenant du pollen génétiquement modifié se traduisant par des articles dans le bulletin Inf'OGM et de nombreuses brèves.

Depuis 2011, la veille juridique suit les rebondissements concernant l'interdiction française de culture de PGM. Elle s'est également intéressée, en partageant son expertise avec les structures parties prenantes, à la procédure judiciaire devant le Conseil d'État. La décision de ce dernier, le 1er août 2013, a conduit à l'annulation de la mesure d'urgence

française, autorisant à nouveau la culture de maïs MON810 en France. La veille juridique a également accompagné les membres du CPVJ dans l'élaboration d'alternatives juridiques suite à cette annulation.

Le travail de la veille juridique alimente divers écrits d'Inf'OGM et notamment sa lettre d'information à destination des élu-e-s ([www.infogm.org/spip.php?page=formulaire](http://www.infogm.org/spip.php?page=formulaire)). Dans la continuité du travail initié sur les formations des élus, cette lettre réunit les informations les plus pertinentes pour les élus sur la question des OGM. Depuis 2013, Inf'OGM travaille à l'amélioration de cet outil dont le contenu devrait être étoffé en 2014, et envoyé plus régulièrement (tous les 3 mois), notamment grâce à des financements liés à différents Conseils régionaux.

## **7. Veille Afrique**

Depuis quelques années, cette veille alimente régulièrement la liste de diffusion d'Inf'OGM sur l'Afrique. Celle-ci comporte 31 personnes inscrites, issues de la société civile francophone africaine et des acteurs français du débat sur les OGM. Mais des nouveaux acteurs africains ne sont pas inscrits. Cette liste manque cruellement de dynamisme : les retours des abonné-e-s sont quasi inexistantes. Les informations postées sont essentiellement des coupures de presse envoyées par les salariés d'Inf'OGM : Christophe Noisette ou Frédéric Prat.

## **8. Veille Asie**

Inf'OGM a continué de maintenir, tant que possible, son suivi des actualités indiennes et chinoises. Concernant l'Inde, les contacts d'Inf'OGM sont les membres de Greenpeace Inde, de la coalition pour une Inde sans OGM, des ministères fédéraux et de chaque état (dans la mesure où un interlocuteur anglophone a pu être trouvé). Inf'OGM a donc pu rapporter dans ses publications (site et journal) les actualités de l'année 2013.

Concernant la Chine, le suivi de l'actualité a été plus compliqué du fait d'une incapacité inhérente à ce pays à confirmer les informations reçues. Néanmoins, des contacts ont été pris avec certains scientifiques comme Bruce Tabashnik qui a effectué une partie de son travail scientifique en Chine et Michel Fok du Cirad qui a travaillé avec des chercheurs chinois sur le problème du coton Bt. Par ailleurs, à la demande de la FPH, Inf'OGM a organisé avec la Fondation Sciences Citoyennes un petit déjeuner de presse avec Gu Xiulin, professeure à l'Université d'économie et de finance du Yunnan, à Kunming. Cette rencontre a été l'occasion de faire un point sur l'actualité OGM en Chine, malheureusement peu exploitable du fait de l'incapacité à confirmer les informations. Le petit déjeuner a été un succès en terme de présence des journalistes, une quinzaine étant présents, représentant tant une presse généraliste que spécialisée.

## **9. Veille Océanie**

En 2011, Inf'OGM a été interpellée par un groupe local de Nouvelle Calédonie qui voulait comprendre l'imbrication du droit français, européen et international sur leur territoire à statut particulier. Un article d'Inf'OGM ([www.infogm.org/spip.php?article4821](http://www.infogm.org/spip.php?article4821)), suite à ces échanges, a permis d'identifier un flou juridique pour un certain nombre de territoires d'Outre mer. Le collectif Stop OGM Pacifique a, sur cette base, initié un travail de mise en place d'une loi propre à la Nouvelle Calédonie pour encadrer les cultures sur ce territoire, mais également permettre une meilleure information des consommateurs, les produits importés étant très présents et issus de pays aux règles d'étiquetage moins strictes que celles de l'Union européenne (notamment l'Australie). La veille juridique d'Inf'OGM a été sollicitée par Stop OGM Pacifique pour un éclairage sur la réglementation française, européenne et internationale en vigueur en la matière. Elle a également collaboré à la construction d'un texte spécifique pour la Nouvelle Calédonie, lequel est actuellement en cours de vote. Le président d'Inf'OGM, Frédéric Jacquemart, a été invité par Stop OGM Pacifique, en octobre 2013, pour tenir une série de conférences sur les OGM dans le cadre de l'élaboration de cette loi, notamment devant le Congrès de Nouvelle Calédonie. Stop OGM Pacifique amorce des contacts auprès d'autres territoires de la région Océanie qui seraient dans une situation juridique similaire, travail que suit Inf'OGM.

## **10. Veille Europe**

Inf'OGM a maintenu son travail de liens avec les structures européennes investies dans le dossier OGM, qu'il s'agisse d'acteurs de la société civile (Amis de la terre, Greenpeace, Observatoire européen des entreprises, Oxfam, Via Campesina...) ou politiques (députés, Commission européenne...). Comme vu dans le paragraphe « Les thèmes ciblés apportés aux acteurs politiques », ce travail permet d'une part de diffuser en France les actualités / analyses européennes et d'autre part, de diffuser au niveau européen les actualités / analyses françaises.

Afin de faciliter cet échange d'informations, certaines brèves ([www.infogm.org/spip.php?article5593](http://www.infogm.org/spip.php?article5593)) et publications d'Inf'OGM ([www.infogm.org/spip.php?article5313](http://www.infogm.org/spip.php?article5313)), jugées importantes, sont traduites en anglais et transmises à l'ensemble de nos partenaires européens.

## **11. Veilles citoyennes d'information Semences**

Inf'OGM a démarré une veille citoyenne d'information sur les semences (VCI S) en mai 2013, en partenariat avec le RSP. Les activités liées à cette veille semences sont de quatre ordres :

- a) organiser avec le RSP le fonctionnement même de la veille semence : réunions, ouverture d'un espace web dédié sur le site Inf'OGM (relié aux autres articles de notre site et à certaines pages web du RSP) : [www.infogm.org/spip.php?rubrique825](http://www.infogm.org/spip.php?rubrique825), détermination des sujets à traiter dans les articles du site et du journal
- b) écriture d'articles pour le journal bimestriel : quatre articles sont parus dans le Journal Inf'OGM en 2013 :
  - « Semence : de la sélection paysanne aux entreprises semencières », Inf'OGM n°123, juillet / août 2013
  - Union européenne : une législation européenne en pleine évolution, Inf'OGM n°124, sept / oct. 2013

- Mini-dossier sur le Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Tirpaa), Inf'OGM n°125, nov / dec. 2013
  - Semences et brevetabilité dans l'UE : première position du Sénat français, Inf'OGM n°126, janv / février 2014.
- c) écriture de cinq brèves pour le site internet et traductions (sur la Colombie) suivant l'actualité.
- d) création d'une liste de diffusion d'informations et débat sur les semences (une centaine d'inscrits, 4-5 messages/jour).

Une réunion d'évaluation conjointe RSP/Inf'OGM a eu lieu le 30 janvier 2014 : satisfaction des acteurs pour le moment, détermination des sujets à traiter en 2014, et possible évolution de la liste de diffusion d'information vers une liste ouverte mais modérée...

## **12. Les campagnes Inf'OGM**

### **12.1 Campagne sur la transparence de l'information**

Depuis fin 2012, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) est investie dans une mise à plat de sa politique de transparence et d'accès aux données brutes. Un groupe de discussion a été mis en place par l'AESA en 2013 afin d'échanger sur les demandes de chaque acteur (associations, syndicats, entreprises, associations d'entreprises...). Inf'OGM participe officiellement à ce groupe. En 2014, l'AESA doit finaliser son projet et le soumettre aux citoyens dans le cadre d'une consultation publique. L'objectif de l'AESA est d'arrêter sa politique d'ici fin 2014.

Les discussions qui ont eu lieu en 2013 ont montré un clair schisme entre les demandes des associations et celles des entreprises : les associations demandent une application stricte du cadre législatif européen et international afin de garantir que les citoyens disposent effectivement d'un accès aux dossiers complets déposés par les entreprises ; ces dernières se sont, elles, attachées à obtenir de l'AESA une modification, non de sa transparence sur les données brutes, mais de ses procédures de prise de décision en demandant l'accès aux réunions des experts (déjà obtenu en partie) et des réunions de calage avant soumission d'un dossier. Elles cherchent ainsi à maintenir une limitation de l'accès à leurs données tout en augmentant les occasions de « presser » les experts.

L'année 2013 fut l'année des échanges au sein du groupe de discussion mis en place par l'AESA. En 2014, Inf'OGM maintiendra son travail de suivi des avancées de l'AESA et enclenchera les actions qu'elle jugera pertinentes afin que, d'une part, les citoyens français et européens soient tenus au courant de ces avancées et, d'autre part, que l'AESA entende les demandes des citoyens et y réponde. Le présent projet vise donc à pouvoir maintenir ce travail de suivi de l'AESA et d'essayer d'influer sur ses orientations finales.

L'enjeu de l'année 2014 est donc clair : obtenir que l'AESA assure une transparence complète sur les dossiers de demande d'autorisation des OGM et n'opère aucun recul en ce domaine, comme le lui demandent les entreprises.

Soulignons également qu'en 2013, Inf'OGM a écrit au premier ministre pour connaître les règles de communication avec les différents ministères. La réponse fut de nous renvoyer vers les ministères concernés (Agriculture et Environnement). Depuis cette réponse, rien n'est venu des deux ministères contactés. Nous n'avons pas pris le temps de les relancer. Nous avons depuis écrit au ministre des finances qui héberge la DGCCRF, sans réponse à ce jour.

### **12.2 Campagne sur le site interministériel**

Dans le cadre de sa mission de transparence des pouvoirs publics, Inf'OGM avait envisagé mener une campagne sur le site interministériel [www.ogm.gouv.fr](http://www.ogm.gouv.fr), ceci après avoir constaté certaines lacunes ou biais dans son contenu. Un travail préalable de liste des améliorations à apporter au site a été partiellement réalisé par l'équipe Inf'OGM. Mais, faute de temps, ce travail n'a pas pu aboutir. En 2014, un administrateur a accepté de reprendre ce travail bénévolement.

## **13. Partenariats**

Dans le cadre de ses projets, Inf'OGM a bien sûr continué de développer des partenariats plus précis avec divers acteurs. Ainsi, comme nous l'avons vu, l'année 2013 a permis à Inf'OGM de consolider et enrichir ses contacts au niveau européen, et notamment l'Autorité européenne de Sécurité des Aliments (AESAs) ainsi que le Conseil de l'Union européenne. Ces contacts enrichissent ceux déjà existants (Commission européenne, Parlement européen...). Côté société civile, Inf'OGM a renforcé sa participation aux réseaux formels (GENET) et informels.

Au niveau français, si les contacts avec le ministère de l'Environnement sont maintenus, ceux avec le ministère de l'Agriculture sont toujours difficiles bien qu'en progression. Au contraire de la DGCCRF, sous tutelle du Ministère de l'économie, qui continue d'imposer à Inf'OGM un contact indirect *via* son service presse.

Concernant la France, Inf'OGM est toujours une des structures de référence en termes d'information sur le dossier OGM, notamment auprès des structures membres du comité de pilotage de la veille juridique.

Alimentation de la base de données du Centre National de Ressources en Agriculture biologique (CNRAB) : Inf'OGM a repris le travail de l'association Geysier pour alimenter la base de données du CNRAB, notamment dans sa partie biotechnologies. Ce travail est rémunéré par le CNRAB (1000 euros/an).

Enfin, Inf'OGM a amorcé un partenariat avec Biocoop sur de l'échange d'information, partenariat confirmé pour 2014.

## **14. Perspectives 2014**

Sous réserve de validation du présent rapport et des discussions de l'Assemblée Générale 2014 d'Inf'OGM, les

perspectives pour l'année 2014 découlent des réflexions menées autour de la stratégie de l'association. Ces réflexions confirment le maintien du socle de travail sur l'information, que l'année 2014 sera dédiée à la réflexion prospective sur des projets concrets autour du changement de paradigme en plus de ce qui se fait déjà. Par ailleurs, Inf'OGM renforcera son travail d'apport de l'information aux acteurs politiques, notamment au niveau européen. Pour ce faire, un projet d'embauche d'un mi-temps à Bruxelles est à l'étude à l'heure de rédaction de ce rapport. Un tel poste permettrait également de répondre aux besoins de l'association en termes de traduction, la personne choisie pouvant intégrer dans son travail le volet relecture.

Pour 2014, la liste des projets tel que pressentis (et donc partiellement en œuvre au jour de l'AG 2014) est :

- 1) Publications : journal et brèves, site Internet thématique, newsletter élus, brochures...
- 2) Veille juridique
- 3) Veille citoyenne d'information semences
- 4) Veille Europe (apport de l'information, réseaux de la société civile...)
- 5) Campagnes : site inter-ministériel, transparence et accès aux données brutes
- 6) Alimentation de la base du CNRAB
- 7) Enquête sur les cantines sans OGM
- 8) Suivi d'instances internationales
- 9) Enquête colza féral
- 10) Veille Afrique
- 11) Veille Océanie
- 12) Veille Asie
- 13) Veille scientifique

Politiquement, et stratégiquement, Inf'OGM considère l'année 2014 comme une année de renforcement des activités en cours. Un allègement du volume de travail de l'équipe devra néanmoins être considéré afin de permettre au travail sur le changement de paradigme de prendre de l'ampleur.